

Commune de Présilly

**RAPPORT SUR LE PRIX ET LA  
QUALITE DU SERVICE PUBLIC  
DE L'EAU**

Réalisé par les services municipaux

**Année 2009**

Le présent rapport a pour objet de présenter les éléments techniques et financiers relatifs au prix et à la qualité du service public de distribution d'eau potable de la Commune de Présilly. Il est établi selon les indications du décret n° 2007-675 du 2 mai 2007 et de l'arrêté du 2 mai 2007, pris pour l'application de l'article L.2224-5 du Code Général des Collectivités territoriales.

- Partie 1 -

## CARACTERISATION TECHNIQUE DU SERVICE

### **I/ Présentation du territoire desservi**

La Commune de Présilly est située en Haute-Savoie, dans le canton de Saint-Julien-en-genevois. Elle est distante de Genève de 18 km, et d'Annecy de 30 km d'Annecy. Elle est membre de la Communauté de Commune du Genevois.

Située sur les flancs du Mont Sion et du Salève, Présilly est une commune rurale relativement préservée de l'expansion démographique de l'agglomération genevoise.

### **II/ Mode de gestion du service**

La Commune gère en régie directe le service d'eau potable. A ce titre, elle prend en charge :

- *la gestion du service* : production, transport, traitement, stockage, distribution, entretien des installations
- *la gestion des abonnés* : accueil des usagers, facturation
- *la mise en service des branchements*
- *le renouvellement ou l'extension des installations*

### **III/ Nature des ressources utilisées**

#### 1- Captage de Montailoux

La déclaration d'utilité publique pour la protection des captages à été faite par arrêté préfectoral n°76-2007 du 20 mars 2007.

L'eau est traitée par Ultra-violets, puis stockée au réservoir des Rappes, construit en 1999 et d'une capacité de 500 m3. Plusieurs autres réservoirs, plus petits, servent uniquement au stockage :

Le réservoir de Montailoux (100 m3)

Le réservoir des Vernants (200 m3)

Le réservoir de Pomier (150 m3)

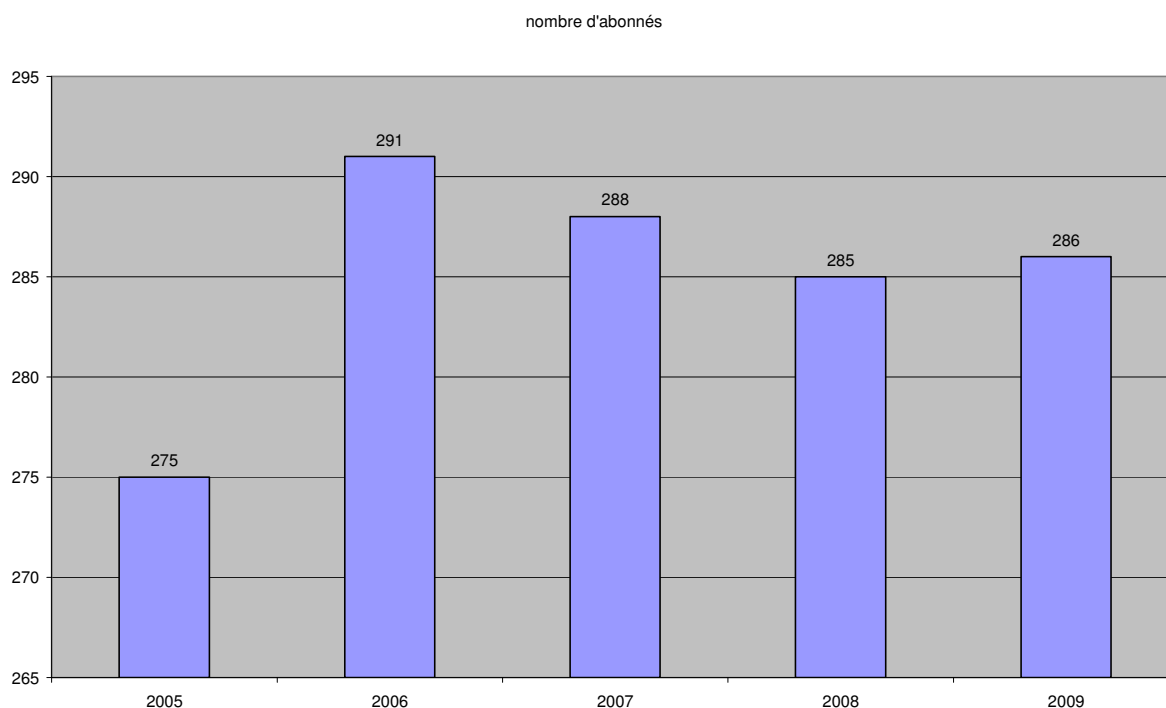
#### 2- Réseau communautaire

Par ailleurs, la Commune achète de l'eau à la Communauté de Communes du Genevois à hauteur de 21 185 m3 en 2009.

Au réservoir des Rappes, le réseau communautaire s'ouvre automatiquement dès que le niveau du réservoir descend au-dessous du niveau de la réserve incendie.  
Le réservoir de Pomier est, lui, entièrement alimenté par le réseau communautaire.

#### **IV/ Nombre d'abonnements**

Le service dessert environ 700 habitants. Il compte 286 abonnés et 306 compteurs, dont une vingtaine se situent sur la Commune de Beaumont (au Châble), et 3 sur la Commune de Feigères (à Bel-Air).



#### **V/ Volumes vendus**

Du 1<sup>er</sup> juillet 2008 au 30 juin 2009, le volume d'eau total facturé a été de 66 983 m<sup>3</sup>.

#### **VI/ Linéaire de réseau de desserte**

Le linéaire de canalisations du service public d'eau potable est de 14,50 km.

#### **VII/ Faits marquants de l'exercice**

En 2009, les travaux de renforcement et d'extension de la colonne du Chef-Lieu ont été réalisés, pour un montant d'environ 315 000 € TTC.

- Partie 2 -  
**TARIFICATION DE L'EAU ET RECETTES DU SERVICE**

**I/ Modalités de tarification**

Les tarifs applicables durant l'exercice 2008-2009 sont les suivants :

Débiteur	Service	Prix
<b>Commune</b>		
part fixe	location de compteur	12,20 €/an (diam. 15mm) 20 €/an (diam. Sup à 15mm)
part proportionnelle	vente d'eau	0,80 €/m3
<b>Agence de l'eau</b>		
part proportionnelle	Redevance pour pollution d'origine domestique	0,076 €/m3

Le service n'est pas assujetti à la TVA.

Les délibérations fixant les différents tarifs et prestations aux abonnés sont les suivantes :

- délibération 2008-46 relative à la mise en place du prélèvement automatique pour le règlement des factures d'eau
- délibération 2007-61 relative à l'installation des compteurs
- délibération 2007-34 relative à la location des compteurs d'eau
- délibération 2006-72 relative à la périodicité de la facturation de l'eau

**II/ Facture d'eau type**

Les composantes de la facture d'eau d'un ménage de référence (120 m3) sont les suivantes :

Débiteur	Service	Prix
<b>Commune</b>		
part fixe	location de compteur	12,20 €
part proportionnelle	vente d'eau	0,80 € x 120 = 96 €
<b>Agence de l'eau</b>		
part proportionnelle	Redevance pour pollution d'origine domestique	0,076 € x 120 = 9,12 €
<b>TOTAL</b>		<b>117,32 €</b>

L'évolution du montant de la facture d'eau par rapport à l'exercice précédent résulte de l'augmentation de la redevance pour pollution d'origine domestique (de 0,038 €/m<sup>3</sup> à 0,076 €/m<sup>3</sup>), décidée par l'Agence de l'Eau.

### **III/ Budget**

Montant des recettes liées à la facturation de l'eau :

<b><i>Vente d'eau</i></b>	<b><i>58 662,46</i></b>
Ventes d'eau aux abonnés	53 586,40
Taxes et redevances	0,00
autres taxes et redevances (taxe sur pollution domestique)	5 076,06
<b><i>Travaux</i></b>	<b><i>0</i></b>
<b><i>Prestations de services</i></b>	<b><i>3 774,60</i></b>
Locations de compteurs	3 864,40

- Partie 3 -  
**INDICATEURS DE PERFORMANCE**

**I/ Qualité de l'eau**

Analyses	Nombre de prélèvements	Nombre de prélèvements non conformes
Microbiologie	9	0
Paramètres physico-chimiques	10	0

**II/ Indice de connaissance et de gestion patrimoniale du réseau d'eau potable.**

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale du réseau d'eau potable est de **10**.

La valeur de cet indice est comprise entre 0 et 100, avec le barème suivant :

0 point : absence de plan du réseau ou plans couvrant moins de 95 % du linéaire estimé du réseau de desserte ;

10 points : existence d'un plan du réseau couvrant au moins 95 % du linéaire estimé du réseau de desserte ;

20 points : mise à jour du plan au moins annuelle.

Les 20 points ci-dessus doivent être obtenus avant que le service puisse bénéficier des points supplémentaires suivants :

+ 10 : informations structurelles complètes sur chaque tronçon (diamètre, matériau) ;

+ 10 : connaissance pour chaque tronçon de l'âge des canalisations ;

+ 10 : localisation et description des ouvrages annexes (vannes de sectionnement, ventouses, compteurs de sectorisation...) et des servitudes ;

+ 10 : localisation des branchements sur la base du plan cadastral ;

+ 10 : localisation et identification des interventions (réparations, purges, travaux de renouvellement) ;

+ 10 : existence et mise en oeuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement des branchements ;

+ 10 : existence d'un plan pluriannuel de renouvellement des canalisations (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans) ;

+ 10 : mise en oeuvre d'un plan pluriannuel de renouvellement des canalisations.

Les grands ouvrages – réservoir, stations de traitement, pompes... – ne sont pas pris en compte pour le calcul de cet indice.

**III/ Rendement du réseau de distribution**

Rendement du réseau, hors secteur Pomier, en 2009 :

Volume produit (V1)	58 435 m <sup>3</sup>
Volume importé (V2)	21 185 m <sup>3</sup>
Volume exporté (V3)	0 m <sup>3</sup>
Volume mis en distribution (V4)	79 620 m <sup>3</sup>
Pertes (V5)	- 12 617 m <sup>3</sup>
Volume consommé autorisé (V6)	67 003 m <sup>3</sup>
Volume comptabilisé (V7)	66 983 m <sup>3</sup>
Volume consommateurs sans comptage (V8)	0 m <sup>3</sup>
Volume de service du réseau (V9)	20 m <sup>3</sup>

Le rendement du réseau de distribution est de **0,84**.

Le rendement du réseau de distribution se calcule de la façon suivante :

$$\text{Rdt} = (V6+V3)/(V1+V2)$$

<i>Volume produit (V1) : Volume issu des ouvrages de production du service pour être introduit dans le réseau de distribution</i>
<i>Volume importé (V2) : Volume d'eau potable en provenance d'un service d'eau extérieur</i>
<i>Volume exporté (V3) : Volume d'eau potable livré à un service d'eau extérieur</i>
<i>Volume mis en distribution (V4) : Se calcule de la façon suivante : <math>V1+V2-V3</math></i>
<i>Pertes (V5) : Se calcule en faisant <math>V6-V4</math></i>
<i>Volume consommé autorisé (V6) :</i>
<i>Volume comptabilisé (V7) : Ce volume résulte des relevés des appareils de comptage des abonnés</i>
<i>Volume consommateurs sans comptage (V8) : Volume utilisé sans comptage par des usagers connus, avec autorisation. Ce volume est un volume estimé. Il doit normalement être égal à 0.</i>
<i>Volume de service du réseau (V9) : Volume utilisé pour l'exploitation du réseau de distribution (purges, ...). Ce volume est un volume estimé.</i>

#### **IV/ Indice linéaire de pertes en réseau**

L'indice linéaire des volumes non comptés est de **2,39m<sup>3</sup>/km/jour**.

Il se calcule de la façon suivante :  $Ilvc = (V4-V7)/(365 \times \text{linéaire de réseau de desserte})$

#### **V/ Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable**

Le taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable est de : **3 %**

Avec Ln le linéaire de réseau remplacé l'année n, il se calcule de la façon suivante pour l'année n :

$Tr = ((Ln+Ln-1+Ln-2+Ln-3+Ln-4)/5)/(\text{linéaire de réseau de desserte})$

#### **VI/ Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau**

L'indice d'avancement de la protection de la ressource en eau est de **60%** (arrêté préfectoral pris)

#### **VII/ Délai maximal d'ouverture des branchements**

Le délai maximal d'ouverture des branchements est de **8 jours**.

#### **VIII/ Taux d'impayés sur les factures de l'année précédente**

Le taux d'impayés au titre de l'année 2009 est de :

$(6527,81/53\ 586,40) \times 100 = 12\%$

#### **IX/ Taux de réclamation**

Cet indicateur reprend les réclamations écrites de toute nature relatives au service de l'eau, à l'exception de celles qui sont relatives au niveau de prix.

Pour l'année 2009, le taux de réclamations est de :

$(1/286) \times 1000 = 3,5 \%$

- Partie 4 -  
**FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS**

**I/ Montants financiers des travaux engagés**

Le montant des travaux engagés en 2009 est de 311 640,72 € TTC, hors entretien et réparations ponctuelles.

**II/ Nombre et part de branchements publics en plomb**

Branchements en plomb changés dans l'année : 0

Branchements en plomb restant à changer : 0

**III/ Encourt de la dette**

montant remboursé en 2009	intérêts	9 033,18 €
	capital	18 133,91 €
montant restant à rembourser		409 760,31 €

**IV/ Durée d'extinction de la dette**

Pour 2009, la durée d'extinction de la dette est de :

$\frac{\text{Encours de la dette au 31/12/2009}}{\text{Epargne brute annuelle}} = 11,49 \text{ ans}$

**V/ Montant des amortissements réalisés**

Pour l'année 2009, la dotation aux amortissements a été de **43 016,85 €**

**VI/ présentation des projets à l'étude pour l'amélioration du service**

En 2010 il est projeté de réaliser les travaux de protection des captages d'eau potable, situés dans le bois de Montailoux. Par ailleurs, la Commune devrait profiter des travaux d'assainissement menés par la Communauté de Communes du Genevois à la zone artisanale pour réaliser 200 mètres de colonne en polyéthylène en vue d'un futur bouclage du réseau avec le Petit-Châble.



- Partie 5 -

**ACTIONS DE SOLIDARITE ET DE COOPERATION DECENTRALISEE**

**I/ Montant des abandons de créances**

En 2009, le service a reçu 1 demande d'abandon de créance, et l'a exceptionnellement accordée.

**II/ Montant des opérations de coopération décentralisée**

aucune